

**COMMUNE DE BOISSY  
FRESNOY  
Canton de NANTEUIL LE  
HAUDOUIN  
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2025-32  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du jeudi 4 septembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 4 septembre 2025 à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, M. DORMOY Jérôme, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra

Étaient absents :

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, M. AVERLANT Laurent pouvoir Mme CALAS Alexandra

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

**Monsieur POSTEL Bertrand** est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	11	2	13	Le 30/05/2025

**OBJET : Approbation de l'évolution du Pacte financier et fiscal territorial de solidarité de la CCPV**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit (article 12) que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville doivent élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, l'objectif de ce pacte étant de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres,

**Vu** la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 désignant la Fiscalité Professionnelle Unique comme régime fiscal de la CCPV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 instaurant un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**Vu** la Délibération n° 2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**Vu** la Délibération n° 2023 / 124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 portant évolution du Pacte Financiers et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

**Considérant** que la Communauté de Communes souhaite que le Pacte Financier contienne un dispositif qui puisse être activé par délibération du Conseil Communautaire pour faire face à une situation de crise qui impacte les finances des communes membres, offrir un soutien à des investissements importants, ou pour établir un partage des richesses financières dont la CCPV dispose,

**Considérant** que la création d'un Enveloppe de Soutien aux conditions de mise en œuvre définies dans le Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité annexé répond à ces attentes,

**Considérant** que les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette évolution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **13 voix pour** :

- **Approuve** les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,
- **Constate** qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018, et modifié

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

par Délibération n°2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021  
Communautaire du 14 décembre 2023.

ID : 060-216000794-20250904-202532-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont  
signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 8 septembre 2025

Le Maire, BAHU Martine

